

Procédure interdisciplinaire prévention et contrôle de l'infection

PATIENT AVEC UNE INFECTION A *CLOSTRIDIUM DIFFICILE* (*C. difficile*)

<p>Acteurs dans cette procédure : service prévention et contrôle de l'infection (PCI) ; service propreté et hygiène, laboratoire bactériologie, service maladies infectieuses ; infirmiers(ères) responsables d'unité de soins, chef(fe)s de clinique d'unité</p> <p>Concernés par la procédure : tous les services cliniques hospitaliers des HUG</p> <p>Auteurs: M.-N Chraïti, isc, V. Sauvan, isc, D. Scalia Perreard, isc</p> <p>Responsable : Dr. W. Zingg, médecin adjoint, PCI</p> <p>Approbation : commission de l'infection ; PCI ; direction des soins</p> <p>Date de mise en application : décembre 2010 dernière mise à jour : février 2019</p>	
Pathogène	<p>C. difficile est un bacille Gram positif sporulé, producteur de toxine. Cette bactérie est retrouvée dans l'intestin de l'homme ainsi que chez de nombreuses espèces animales. Le taux de portage asymptomatique communautaire chez l'homme est d'environ 5 % et peut atteindre 20 % chez des patients hospitalisés. Lors d'un traitement antibiotique, la flore résiduelle est éradiquée, ce qui permet au <i>C. difficile</i> de proliférer et de causer une infection sous forme de colite pseudomembraneuse, de diarrhée « simple » ou parfois sanglante avec de la fièvre et des douleurs abdominales</p>
Traitement	<p>Uniquement sur prescription médicale</p> <p>Référer au guide des thérapies anti-infectieuses : (http://www.intrahug.ch/referentiel/guide-des-antibiotiques)</p>
Modes de transmission	<p>La transmission de la bactérie et de ses spores se fait par voie oro-fécale, lors de contacts directs ou indirects par l'intermédiaire des mains, d'objets et de surfaces contaminés</p> <p>Le patient souffrant d'une infection à <i>C. difficile</i> contamine rapidement son environnement par des spores qui peuvent survivre plusieurs mois et être la source d'épidémies prolongées. La transmissibilité de <i>C. difficile</i> est très élevée. Peu de spores suffisent à provoquer une infection</p>
Recherche microbiologique	<p>En cas de suspicion d'infection à <i>C. difficile</i>, en particulier lorsque le patient a été au bénéfice d'une antibiothérapie au cours des 30 jours précédents, un échantillon de selles est prélevé et envoyé au laboratoire de bactériologie pour la recherche</p> <p>La requête est effectuée dans l'application RequeteLabo :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bactériologie > abdomen > selles > demandes spéciales > Clostridium difficile (PCR), ou • Matériels > liquides biologiques > Contrôle des infections > selles > Clostridium difficile (PCR) <p>La recherche du gène de la toxine de <i>C. difficile</i> par biologie moléculaire (PCR) étant très sensible et spécifique, le laboratoire n'accepte qu'un échantillon de selles par patient et par épisode de diarrhée (sept jours). Une demande d'analyse supplémentaire durant un même épisode doit recevoir l'aval du laboratoire pour être travaillée</p>
Prévention de la transmission Mesures de base Mesures spécifiques	<p>Application de l'hygiène des mains et des mesures de base selon leurs indications</p> <ul style="list-style-type: none"> • Et l'hygiène des mains par lavage au savon et à l'eau est pratiquée lorsque les professionnels quittent l'environnement et la chambre du patient <p>L'hygiène des mains par lavage au savon et à l'eau est également pratiquée par le patient après être allé « aux toilettes » et avant de manger</p> <p>En complément, la Mesure spécifique CONTACT PLUS est prescrite et appliquée, le patient est installé en chambre individuelle ou en regroupement avec cabinet de toilette dédié</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lorsque la chambre individuelle ne comporte pas de sanitaires attenants ou en cas de regroupement des patients, une chaise d'aisance ou un vase avec couvercle est dédié à chaque patient pendant toute la durée de la maladie <p>Les champs d'application de la Mesure spécifique CONTACT PLUS s'étendent à s'étendent à la chambre d'hébergement, à l'entretien de l'environnement et des dispositifs médicaux au déplacement du patient, à l'évacuation du linge et des plateaux repas, à l'usage de l'équipement de protection de personnes, aux visiteurs</p> <p>Consulter : https://vigigerme.hug-ge.ch/(Mesures Spécifiques > CONTACT PLUS > Généralités, Hygiène des mains et équipement de protection, Hygiène de l'environnement, Acteurs et rôles)</p>
Déplacement patient	<p>Les transferts entre établissements, services médicaux et unités de soins ne sont pas recommandés pendant la maladie</p>
Levée de la Mesure Spécifique	<p>La Mesure spécifique est levée sur prescription médicale, 72 heures au plus tôt après le retour des selles moulées</p>